

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Barbara LENGLET, procuration donnée à Madame Nicole LEMONNIER et Monsieur William JACOB, excusé.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

---

## **Convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Madame Christine DELENCLOS agent technique de 2<sup>ème</sup> classe sera radiée des cadres et n'appartiendra plus au personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye pour le nettoyage de l'école maternelle effectué par Madame Christine DELENCLOS.

## **Délibérations :**

- **Adhésion aux actions du service Efficacité Energétique proposées par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.**

Après lecture de la convention, Madame le Maire propose de ne faire qu'un diagnostic de la salle municipale d'un montant de 45 € dans un premier temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la réalisation d'un « prédiagnostic bâtiments publics »
- Confie la réalisation des opérations à la FDE,
- Autorise Madame le Maire à remplir et signer la convention,
- Accepte la participation financière de la commune détaillée ci-dessus,
- Nomme Monsieur Patrice HERMANT « correspondant Energie ».

- **Demande de subvention au Conseil général au titre des amendes de police pour la création d'un parking public et d'un cheminement piéton sécurisé**

Madame le Maire rappelle aux membres qu'une étude est actuellement menée par le CAUE de la Somme qui tend à repenser l'aménagement des abords de la salle des fêtes.

Elle propose qu'une 1<sup>ère</sup> phase de travaux soit entreprise qui conduirait à aménager un parking public d'une vingtaine de place à l'arrière de la salle des fêtes et à sécuriser le cheminement piéton allant de la place jusqu'à l'entrée du chemin de tour de ville.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel qu'il lui est présenté mais demande à ce qu'une modification du devis soit faite en incluant des caniveaux (65 m de CC2)
- Autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental de la Somme au titre des crédits « amende police » et des crédits exceptionnels IDEAL

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour entamer toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'opération
  - Précise qu'une demande d'autorisation de commencement anticipé pour engager l'opération sera à effectuer auprès du Conseil Départemental.
- **Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la Pacte 2012-2015 « soutien exceptionnel aux communes ».**

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour lui permettre de solliciter IDEAL pour les travaux de réalisation d'un parking public qui s'élèvent à 16 282.67 € HT et la réfection de trottoirs rue d'en haut et au pont de grès dont le montant s'élève à 11 707 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. Accepte la demande de subvention dans le cadre de la Pacte 2012-2015 « soutien exceptionnel aux communes ».
2. Charge Madame le Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention (dossier IDEAL) s'élevant à 20% du montant HT soit 4 766 € et de lui demander l'autorisation anticipée des travaux.
3. Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### **Informations diverses :**

• **Temps d'Activités Périscolaire (TAP) Année scolaire 2015/2016**

Afin de remplacer Madame DELENCLOS, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès des FRANCAS afin d'assurer les TAP pour l'école de Cottency. Elle rappelle que les FRANCAS assurent les TAP pour les autres écoles du regroupement.

• **Inauguration de l'armoire pour la fibre : vendredi 25 septembre**

Elle se déroulera à la salle polyvalente et sera prise en charge par le conseil départemental.

• **Journée du patrimoine : 26 et 27 septembre**

Un projet a été avancé par la Communauté de Communes du Val de Noye concernant la Villa gallo-romaine.

• **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la parcelle située au N° 11 rue Louis Cardon cadastrée section D n° 144 et la parcelle située au N°7 rue du Vallon cadastrée section X 185 et X 198.

• **Contrôle Comité Hygiène et de Sécurité salle polyvalente**

Une visite du SDIS est prévue le 6 octobre 2015 à la salle polyvalente.

Le Maire, l'Adjoint